

## **FICHE PRATIQUE : EVALUATION**

Le SYNTEF Cfdt vous propose en quelques points de faire valoir votre droit à une évaluation respectueuse du service que vous rendez chaque jour :

### Avant l'entretien :

- Demandez, quelques jours avant l'entretien, le projet de service présenté en CTPR, (cadre collectif dans lequel nous sommes évalués).
- Parlez-en avec les collègues de votre service, avec les représentants syndicaux.
- Préparez ce que vous souhaitez aborder lors de l'entretien à l'aide de la grille d'évaluation (voir annexe de la circulaire 2006, ci-jointe).

### Pendant l'entretien :

- Faites-vous préciser les priorités de votre service arrêtées par l'équipe de direction de votre site.
- Faites consigner par votre évaluateur les difficultés rencontrées l'année précédente et les limites à la réalisation de votre travail (manque d'agents, priorités non définies, circulaires et instructions insuffisantes, absence de réunions de service, démotivation par absence de promotion ou d'augmentation de primes malgré le travail fait, formation insuffisante sur un outil, etc.).
- Demandez l'inscription des améliorations qui vous permettraient de travailler dans de meilleures conditions (voir ci-dessus).
- Demandez votre dernière note.
- Faites inscrire au compte rendu d'évaluation la demande d'augmentation de note, de promotion, d'évolution et/ou d'augmentation de prime que vous jugez normale vu le travail fait.

### Après l'entretien :

- Consignez vos observations ou remarques complémentaires sur le compte-rendu d'entretien.  
Si les conditions de préparation et de déroulement de l'entretien n'ont pas été correctes, précisez-le.  
Si l'évaluateur n'a pas pris en compte toutes vos demandes, rajoutez-les ici !
- Gardez une copie de ce compte rendu.

Faites connaître à notre syndicat les problèmes rencontrés ou les questions en suspens.

Ensemble imposons l'amélioration de nos conditions de travail et décidons du cadre dans lequel nous sommes évalués.

Exigez que toutes les conditions d'une évaluation responsable, placée dans le cadre d'un service public rendu par un collectif de travail, soient respectées par votre direction et votre évaluateur.